

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18878 - 73ÈME ANNÉE

La SNI rachète SIDR

Le problème des loyers trop chers dans les logements sociaux



La grève à la SIDR s'est conclue mardi par un accord avec la direction. L'engagement de faire cesser les licenciements a été pris. Mais le traitement des salariés n'est pas la seule inquiétude liée au rachat de la SIDR par la SNI. Quand il a lancé la mobilisation au sujet de la vente de sociétés immobilières des DOM à la SNI, Paul Vergès avait fait part de ces craintes quant aux logements qui seront livrés à la suite de ce changement de propriétaire. En effet, le logement intermédiaire permet de faire plus de bénéfices que le logement très social qui est le cœur de métier de la SIDR, et qui est le type d'habitat qui est aujourd'hui le moins éloigné des capacités contributives des familles ayant droit à un logement social.

Pas de suppression de poste lors du rachat effectif de la SIDR par la Société nationale immobilière (SNI), c'est ce que les employés grévistes du bailleur social ont obtenu mardi au terme d'un conflit qui a duré deux jours.

Les grévistes demandaient que ce changement de propriétaire ne s'accompagne pas de suppression de postes. Ils rappelaient que depuis plusieurs mois, les départs ne sont plus remplacés. Ils ont obtenu des engagements sur ce point, le conflit a cessé.

Outre le problème social, un autre se pose. Quelle sera la stratégie de la SNI en matière de logements sociaux ?

À quand un loyer à 60 euros sans allocations ?

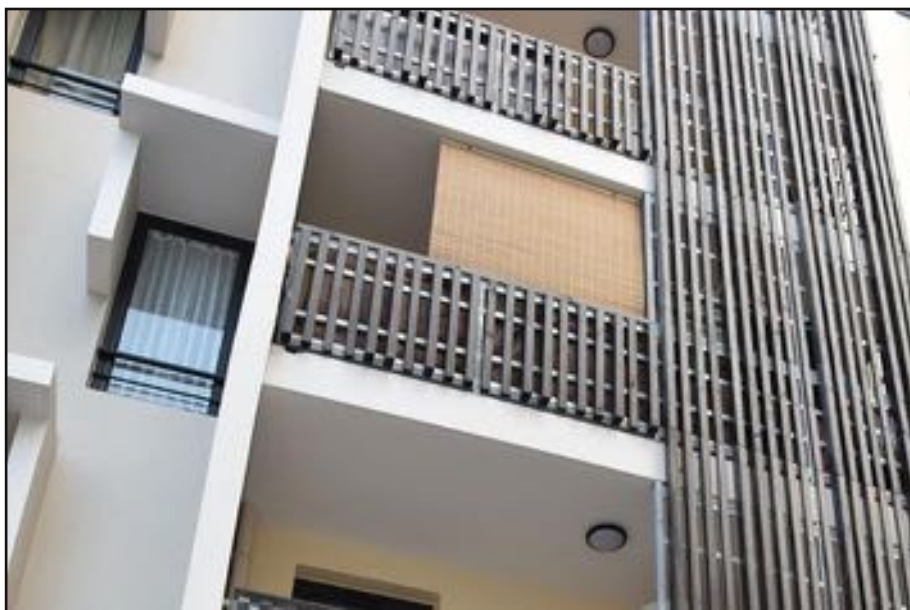
La Réunion est gravement touchée par le chômage. Une conséquence, c'est un fort taux de pauvreté, plus de 40 %. Avec ces revenus inférieurs à 900 euros, il faut être capable d'arriver à se loger. Pour sa part, la SIDR a construit plus de 20.000 logements sociaux, dont beaucoup de LLTS (logements locatifs très sociaux). Ce sont les logements sociaux qui ont les loyers les moins élevés.

Vendredi dernier, Jean-Yves Sinimalé, président de Droit au logement à La Réunion, avait rappelé que le coût de production des logements sociaux reste trop élevé. En effet, en bout de chaîne, c'est le locataire qui paie. Or, les loyers proposés atteignent 600 euros. Ce montant est à rapprocher de celui du RSA pour une personne seule, à savoir 545 euros par mois. Ce qui signifie que l'allocation perçue n'arrive même pas à couvrir le prix du loyer.

Le loyer devrait être calculé en fonction de la capacité contributive du locataire. S'il touche 545 euros par mois, il ne devrait pas dépasser 10 à 15 % de cette somme, soit 60 euros. Le système de production devrait donc s'organiser autour de cet objectif : permettre un coût de production pour livrer des logements dont le loyer est autour de 60 euros par mois.

Quel avenir pour les LLTS ?

Ce n'est pas le cas. C'est là qu'intervient la puissance publique pas le biais d'une aide sociale. Les allocations logements complètent pour



Les opérations VEFA permettent à un promoteur privé de sauver sa mise grâce à l'intervention d'un bailleur social. Au final, c'est le locataire qui paie.

permettre au locataire de payer le loyer. Ce système en place à La Réunion aboutit à des logements sociaux dont le coût de production à la livraison dépasse 1.600 euros le mètre carré. À ce prix, ce n'est plus du logement social, c'est de l'intermédiaire.

Les opérations de ce type se multiplient avec la mise en place des opérations VEFA. Ainsi, quand un promoteur immobilier du secteur privé se lance dans une construction mais n'arrive pas à commercialiser les appartements, il est possible pour un bailleur social de lui racheter l'immeuble avant qu'il soit terminé. Or dans ces opérations, le coût du mètre carré est important, car il correspond à la norme du privé.

Lors du débat parlementaire sur la privatisation des sociétés immobilières des DOM, une des craintes était que les acheteurs privilégient une gestion basée sur la recherche du profit le plus grand. Si tel est le but, les constructions de LLTS sont à éviter pour l'acheteur, car elles dégagent moins de bénéfice que celles concernant le logement intermédiaire. Or, le nombre de LLTS est déjà largement insuffisant à La Réunion. Cela contribue à alimenter une liste de 28.000 familles en attente d'un logement social. Si ces LLTS ne sont plus construits, alors il sera impossible pour des milliers de Réunionnais d'espérer accéder à un logement social. Ils seront alors contraints de rester dans des logements insalubres ou trop petits.

Au-delà des interrogations sur la stratégie future de la SNI, il est un fait, c'est qu'une nouvelle importante entreprise échappe au contrôle des Réunionnais. Or, tout le capital accumulé par les bailleurs sociaux réside dans les loyers payés par des locataires pendant des dizaines d'années, ainsi que sur les bénéfices tirés de l'encaissement des cautions. À cela s'ajoute un foncier qui peut même être mis à disposition par les communes. Autant de contributions réunionnaises à une richesse qui est désormais dans des mains extérieures à notre île.

En effet, la SHLMR est passé sous le contrôle de Solendi, société française. Ce sont donc les deux plus importants bailleurs sociaux de notre île qui dépendent des orientations de sociétés dont le centre d'intérêt principal ne se situe pas à La Réunion. On ne peut que regretter que l'initiative lancée par Paul Vergès n'ait pas été suivie. L'année dernière, alors que le projet de vente des Sociétés immobilières des DOM était en discussion, il avait proposé un amendement pour empêcher la privatisation afin que les collectivités puissent entrer dans le capital des bailleurs sociaux. Le gouvernement a choisi l'option opposée : délocaliser en France la direction politique des bailleurs sociaux. Et c'est Ericka Bareigts qui a signé l'acte en tant que ministre des Outre-mer.

M.M.

Décisions délocalisées en France

Edito

Agnès Buzyn : « Nous avons risqué de faire perdre le sens de la mission de l'hôpital aux équipes en leur faisant croire qu'elles ne devaient faire que la rentabilité »

De partout craquent les coutures et rafistolages du vieux système. Dans le domaine de la santé, du médicament et singulièrement à l'hôpital.

Comment pourrait-on oublier le cas de ce grand champion de basket qui n'avait pu subir l'opération prescrite dans l'hôpital de son choix parce qu'elle devait durer 8 heures ? La direction de l'hôpital, seule maîtresse du planning, n'arrivait jamais à lui fixer une date. En réalité, confiée à des "managers" et non plus à des praticiens, la direction avait l'œil fixé sur la rentabilité, ainsi que l'exigeait la nouvelle politique gouvernementale (quelle que soit la couleur politique du gouvernement). L'hôpital devait être géré comme une entreprise et, dans cette optique, "geler" tout un bloc opératoire et plusieurs équipes 8 heures durant pour un seul patient n'était pas "rentable". En 8 heures, on pouvait, on devait pouvoir "caser" au moins 8 patients.

Lassé d'attendre et souffrant, notre basketteur international a donc été contraint de recourir aux soins d'une très réputée — et très performante — clinique hautement spécialisée du secteur privé avec le très conséquent surcoût que cela impliquait.

Mme Agnès Buzyn, ministre de la Santé : « avec la tarification à l'activité, ce système a fait croire à l'hôpital public qu'il devait se concentrer sur des activités rentables, qu'il devait se sentir une âme d'entreprise... », « Nous avons risqué de faire perdre le sens de la mission de l'hôpital aux équipes en leur faisant croire qu'elles ne devaient faire que la rentabilité. Les équipes hospitalières ont été malheureuses de ce virage. Et cette logique est arrivée à son terme. »

Voilà qui est dit. Enfin !

Mais durant toutes ces années où tous, médecins, infirmiers, personnel d'entretien et patients ont souffert, où étaient-elles recasées toutes ces têtes pensantes qui avaient imaginé cette politique managériale ne tenant aucun compte de l'humain et des exigences spécifiques de la Santé publique

qui en découle ?

Où étaient-ils ces "génies" de la rentabilité à tout crin qui ont sévi dans tous les secteurs de l'économie avec à la clé, licenciements, compression du personnel, fixation d'un volume de tâches impossible à tenir, dépressions nerveuses, et parfois même suicides succédant à ce nouveau marqueur de la souffrance au travail : le burn-out ?

Où sont-ils donc ces bons apôtres si prompts à dénoncer l'esclavage alors qu'eux-mêmes exploitent leurs employés jusqu'à l'extrême de la souffrance humainement supportable ?

Mais, surtout, où sont-ils tous ces ministres qui ont trouvé géniale cette politique de "rentabilité" à n'importe quel prix sans jamais s'interroger sur son coût humain et sur le type de société auquel cela conduisait ?

Et tandis qu'ils coupaient sans cesse dans les dépenses nécessaires à la santé, à la création d'emplois, à la culture, ils laissaient mettre en place toutes les lois, réglementations et "astuces" diverses permettant légalement d'échapper à l'impôt grâce à l'"optimisation fiscale". En 2016, le FMI avait évalué cette "optimisation" à une perte de 26 milliards d'euros pour la France. Le déficit public s'établissant alors autour de 68 milliards d'euros.

Quant à la fraude fiscale, l'ONG britannique Oxfam estime qu'elle « coûte chaque année 60 à 80 milliards d'euros à la France ».

Mais, là, les petits génies de la rentabilité n'y trouvent rien à redire... et leurs chefs, les responsables gouvernementaux — toute couleur confondue — démontrent leur incapacité à y mettre enfin bon ordre, sacrifiant du même coup deux des idéaux fondateurs de notre République : l'Égalité et la Fraternité.

Jean

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Le tourisme bien loin des promesses

Où sont les 600.000 touristes et les 20.000 emplois supplémentaires promis aux Réunionnais ?

Lors de la campagne des régionales de 2010, la politique menée par la Région Réunion présidée par Paul Vergès était la cible de nombreuses attaques. Notre île se remettait lentement de la crise du chikungunya. Malgré cela, notre île remontait la pente. Dans ses promesses de campagne, le principal adversaire de l'Alliance avait fustigé la politique régionale dans le tourisme. Il reprochait le fait que les touristes affinitaires avaient une part trop importante par rapport au tourisme d'agrément. Il promettait donc 600.000 touristes en 2015, et 20.000 emplois de plus qu'à l'époque.

Nous sommes en 2017, et au cours de ces 7 dernières années, Didier Robert a eu tous les pouvoirs en ce domaine. Il avait même créé un Pôle d'experts n'ayant de compte à rendre qu'à lui seul, chargé de l'assister dans ce domaine. 2011 avait d'ailleurs été décrétée Année du tourisme. De plus, le président de Région s'était octroyé la présidence d'Air Austral. Il pouvait donc peser sur la stratégie de la compagnie réunionnaise créée pour désenclaver le pays, et cela d'autant plus qu'à la suite d'un « coup d'accordéon », Air Austral est devenue une filiale à 98 % de la SEMATRA, société d'économie mixte présidée là aussi par Didier Robert.

2.000 emplois au lieu de 20.000

Les actions destinées à la promotion de notre île ont d'abord été très médiatisées avant de se faire ensuite bien plus discrète. Et pour cause, Didier Robert a été incapable de tenir ses promesses jusqu'à présent, et sera dans l'impossibilité de le faire dans le futur.

Les chiffres du dernier baromètre de l'Observatoire du tourisme sont en effet éloquentes.

L'an passé, notre île avait accueilli 458.000 touristes, dont plus de 250.000 étaient des touristes affinitaires. Leur venue est provoquée par l'existence d'un lien familial ou d'amitié dans notre île. En termes de fréquentation et de répartition, les choses n'ont donc pas évolué par rapport à la présidence de Paul Vergès à la Région Réunion. Pour 2017, sur la base du premier se-

mestre il n'y a pas de progrès à attendre dans ce domaine, car les touristes étaient moins de 230.000.

Concernant l'emploi, le tourisme qui commençait à se relever de la crise du chikungunya employait en 2010 9.300 personnes. Elle compte aujourd'hui 11.200 salariés. Autrement dit, cela fait 2.000 emplois de plus en 7 ans, soit 10 % de ce qui devait être atteint en 5 ans. Les aides régionales offertes aux hôteliers sont donc loin d'atteindre leurs objectifs. Le tourisme reste donc un secteur qui n'arrive pas à concrétiser son potentiel. La responsabilité de la politique menée dans ce domaine est pleinement engagée.

La provenance des touristes n'a pas changé. À plus de 80 % ils viennent de France. Ils font donc un vol de plus de 11 heures avant d'arriver. Or, il est clair que le prix du billet d'avion est déjà un obstacle.

L'erreur de renoncer à l'A380

Cela permet de se rendre compte de l'immense gâchis causé par l'abandon du projet d'Airbus A380 de 800 passagers qui était porté par l'ancienne direction d'Air Austral et par la société Airbus. La mise en ligne de cet avion aurait permis de faire baisser les prix des billets d'avion de 30 % toute l'année sans subvention, et cela dans les deux sens de parcours. Les Réunionnais souhaitant se rendre en France auraient bénéficié de cette réduction, ainsi que les touristes voulant venir dans notre île.

Au lieu de cela, la Région Réunion a utilisé un dispositif visant à se créer une popularité dans le simple but de se faire réélire. Sous couvert de ce qui est nommé « la continuité territoriale » se cache une subvention versée à toutes les compagnies aériennes sauf Air Madagascar. La Région, c'est-à-dire le contribuable, prend à sa charge une partie du prix du billet. Il est clair qu'avec cette manne tombée du ciel, les compagnies aériennes ne sont pas encouragées à baisser leurs tarifs. Il a fallu qu'une compagnie low-cost débarque dans notre île pour qu'enfin le trafic passagers commence de nouveau à augmenter. Cela confirme en effet que le prix du billet d'avion

constitue le facteur primordial de la fréquentation touristique. Or, l'aide dite « Continuité territoriale » a justement été épinglée par la Cour des Comptes, qui considère qu'elle contribue à l'inflation des prix des billets d'avion. En effet, alors que dans le monde entier la baisse du prix du kérosène a amené les compagnies à revoir leurs prix à la baisse, cela n'a pas été le cas à La Réunion. Or, le touriste qui veut venir dans notre île ne peut pas bénéficier d'une aide pour payer une partie de son billet. C'est donc un potentiel qui se tourne vers des destinations moins chères.

Trop d'obstacles pour les touristes malgaches

La seconde erreur reste la part bien trop importante de la France dans les arrivées. Un autre potentiel est négligé, celui de notre région. Malgré l'instabilité politique à Madagascar, une classe sociale dotée d'un pouvoir d'achat suffisant commence à émerger. Mais les obstacles pour venir à La Réunion sont trop nombreux. Si un Réunionnais veut aller en vacances à Madagascar, il lui suffit de remplir un document dans l'avion mentionnant son lieu d'hébergement, puis d'acheter un visa à son arrivée dans un aéroport malgache. La réciproque n'existe pas. Un Malgache qui veut venir à La Réunion doit impérativement obtenir un visa auprès d'un service consulaire français à Madagascar. Il doit prouver son hébergement, souscrire une assurance santé-rapatriement et montrer qu'il dispose à l'avance d'une somme d'argent nécessaire à son séjour. Autant de tracasseries qui amènent les touristes malgaches friands d'évasion à se tourner vers d'autres destinations. À ce sujet, au cours des 7 dernières années, aucune avancée n'a été obtenue. Aussi, l'objectif de 600.000 touristes et de 20.000 emplois supplémentaires dans le tourisme ne pourront pas être atteints, tant que persisteront les obstacles à la libre circulation des touristes de notre région, et le problème du prix du billet d'avion.

Budget de la Région Réunion plombé par des mesures clientélistes

Mardi, la Région Réunion a présenté son projet de budget pour 2018. Il doit être débattu aujourd'hui en assemblée plénière. La collectivité indique qu'elle doit faire des économies. Elle affirme que la responsabilité en incombe à l'État. Les chiffres annoncés relativisent cette thèse.

Certes, comme les autres collectivités, le Conseil régional est concerné par les effets de la baisse des subventions versées par l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement. Dans ce contexte contraint, des choix ont été faits. Ils ne vont pas dans le sens de l'emploi.

Ce qui ressort le plus, c'est la part des investissements dans ce budget. Une des raisons d'être de la Région, c'est l'investissement. Elle dispose en effet des compétences dans des domaines tels que les transports, l'économie, les lycées ou l'aménagement du territoire. Entre sa création sous sa forme actuelle en 1983 et 2010, les présidents qui se sont succédés n'ont pas dérogé à une règle d'or : deux-tiers du budget consacré à l'investissement, et un tiers au fonctionnement. Autrement dit : 66 %/34 %.

Ce qui a été annoncé mardi, c'est une part consacrée aux investissements égale à 56 %, et 44 % au fonctionnement. C'est donc une diminution de 10 points par rapport à ce qui était la norme avant 2010.

leur lieu de résidence.

Sous la présidence de Jacques Chirac, un dispositif s'en inspirant pour les passagers a été étendu Outremer. L'enveloppe accordée à La Réunion était bien loin de celle consacrée à la Corse, à peine 8 millions d'euros contre 180 millions pour l'île méditerranéenne. La loi avait confié à la Région la gestion de cette somme, à la collectivité la responsabilité d'établir des critères qui devaient être validés ensuite par la Commission européenne. La mandature de Paul Vergès avait ciblé les personnes qui n'avaient pas les moyens de voyager, c'était l'aide sociale au voyage. Un Réunionnais non-imposable pouvait prétendre jusqu'à une aide de 500 euros. Face au succès du dispositif, l'État a refusé de payer ce qu'il devait aux Réunionnais. Le gouvernement était alors de la même tendance politique que l'adversaire de l'Alliance aux régionales, Didier Robert. Une fois ce dernier élu, Paris a de nouveau versé l'argent. La nouveauté était que la Région finançait également ce dispositif sur ses fonds propres. D'aide sociale il n'était plus question, les critères étaient considérablement élargis, afin que même des personnes qui ont des revenus bien suffisants pour voyager puissent bénéficier de l'aide publique versée aux compagnies aériennes.

Enfin, depuis 2010, les élus de l'opposition n'eurent de cesse de dénoncer les recrutements nombreux à la Région sous forme de membres du cabinet ou de chargés de mission. Ce sont autant d'embauches faites à la discrétion du président de Région, et cette nature discrétionnaire entretient également l'opacité sur les tâches accomplies par les membres de ce cabinet pléthorique.

À cela s'est ajouté les recrutements de TOS dans les lycées, dont beaucoup de contrats précaires. En 2010, tous les employés de la Région étaient titulaires, aujourd'hui c'est loin d'être le cas.

Toutes ces mesures entretiennent la dérive des dépenses de fonctionnement. Elles ne sont pas remises en cause.

Aux Réunionnais de payer

Le volet investissement mérite le détour. Une grande partie est consacrée au chantier de la route en mer. Ce qui signifie qu'il ne reste plus grand-chose pour la construction de routes, la modernisation du réseau routier ou la création de nouveaux lycées. Au cours des 7 dernières années, un seul lycée financé et inauguré est à mettre au crédit de la mandature alors qu'auparavant, le rythme de construction était de deux lycées tous les trois ans. Cette situation pénalise les élèves et aussi le secteur du BTP.

Pour cette branche de notre économie, la diminution des investissements a des effets désastreux. Depuis 2010, près de 10.000 emplois ont été supprimés. La situation est si grave que les syndicats et les patrons ont défilé ensemble pour alerter les pouvoirs publics.

Il est à noter que la baisse de la dotation de l'État est une justification qui pourrait être utilisée pour faire passer la hausse de taxes dont le montant est fixé par la Région. Ce serait donc aux Réunionnais de passer à la caisse pour financer de graves dérives dans les dépenses de fonctionnement.

M.M.

Dérive des dépenses de fonctionnement

Cette situation ne date pas des restrictions budgétaires imposées aux collectivités, elle est la conséquence de choix politiques. Dès son arrivée, la majorité présidée par Didier Robert a utilisé les fonds rendus disponibles par la gestion de Paul Vergès pour des mesures qui n'étaient pas de l'investissement. L'objectif était de se servir de cet argent public pour se construire une popularité. Ainsi, la Région Réunion s'est substituée à l'État pour financer ce qui est appelé la « Continuité territoriale ». Il est bien entendu que la continuité territoriale est une compétence de l'État. Elle existe pour la Corse. L'État verse chaque année une enveloppe destinée à diminuer le coût du transport des personnes et des marchandises entre la Corse et la France. Cela s'applique à tous les passagers, quel que soit

Mesures clientélistes

L'objectif clientéliste de cette opération était clair. Il suffit de voir le hall de l'Hôtel de Région transformé en salle d'attente d'agence de voyage, le but étant de placer le Réunionnais dans une situation de demandeur d'une aide à la Région, alors que la continuité territoriale est pourtant un droit qu'il appartient à l'État de financer intégralement.

Aujourd'hui, le budget consacré par la collectivité à ce système est de plus de 30 millions d'euros, c'est le prix de la part régionale dans la construction d'un lycée.

L'autre volet de cette politique clientéliste est la distribution de bons de réduction de 500 euros pour acheter un ordinateur. Aucun critère social n'est exigé. Tous les ans, ce sont ainsi 9 millions d'euros qui sont versés indirectement à la grande distribution en grande partie, et aux revendeurs de matériel informatique.

Petit pois géant cherche ogre nain

S'il est un livre qui ne veut pas se laisser aborder, se laisser lire, c'est bien ce petit opuscule qui se referme dès lors qu'on cherche à l'ouvrir, jaloux de son propre mystère. On a beau s'humecter l'index, il vous le coince au rabat. Et puis les pages, l'humidité aidant, se collent. Vous ne retrouvez jamais le passage où vous vous étiez arrêté tant ils semblent prendre plaisir à se mélanger. Une fois que vous arrivez à écarteler le recueil, le vent se saisit de l'occasion pour vous emporter deux feuillets ou trois, et vous vous mettez à courir après comme un fou dans les brandes et les épines jusqu'aux abords de ce que vous croyez être un terrier de lapin blanc, le château de la Belle au bois dormant, là où tout paraît figé depuis l'Éternité, comme dans le marbre. À moins que vous n'arriviez à l'ouvrir d'un coup, en ce cas vous découvrez un texte où les mots se défont, se battaient tels des chiffonniers dans une inépuisable guerre de succession. Terrible pagaille en vérité. Ce qui fait que si vous parvenez jamais à le terminer, vous voilà promu fier Chevalier des lettres, héros du livre, vainqueur de toutes sortes de forces obscures, de pièges et de bûchers...

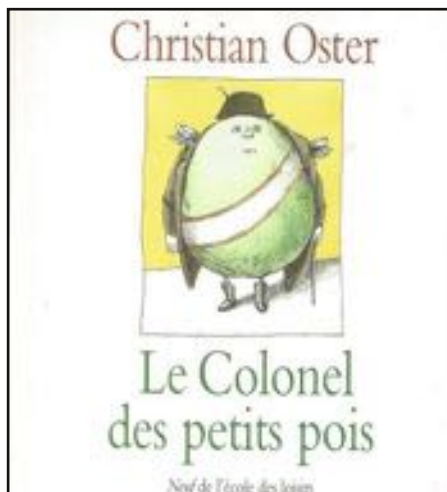
Mais puisqu'il vous faut vous raconter la terrible pagaille que c'était, je puis vous dire que le colonel des Petits-Pois était arrivé au pas de charge, expédié par un gamin malicieux depuis la fenêtre de la cantine. "Ce sont des petits pois d'aujourd'hui", remarqua l'Ogre qui avait reçu une éducation sur le crâne, et qui se grattait le nez.

L'Ogre, c'était mon père : non qu'il mangeait les enfants, il n'en avait pas le droit, bien qu'il eut été fort gourmand - pour ne pas dire goinfre - mais il dévorait l'enfance dès qu'elle se présentait, c'est-à-dire la quintessence de l'enfant, sa substantifique moelle.

Et puis un petit pois : la tête et les fesses, c'est pareil, faut simplement pas se tromper de côté. Sauf pour taper, alors peu importe.

À la venue au monde du petit Pois déjà, la fée s'était trompée de vœu, ce qui avait entraîné la panique dans tout le château et ses dépendances ! Mais enfin, voilà ce qui était arrivé était arrivé : l'Ogre faisait rouler salement le petit pois entre ses gros doigts boudinés. Et le petit Pois comprit bien vite qu'un chapeau le ferait disparaître : qu'un ogre chapeauté n'est plus un Ogre, qu'en le civilisant, il anéantirait sa

nature de l'Ogre - en somme un ogre sans chapeau est comme un corps sans tête - capable de vous écraser sans même vous dire pardon. Vous l'aurez compris, le petit Pois s'appelait Fous-le-paquet.



Le Colonel des petits pois, de Christian Oster, éditions L'École des loisirs, collection « Neuf ».

Fous-le-paquet lisait très bien. Il avait lu dans un recueil de l'Huître chrétienne ceci : « Les poissons rouges restaient chez leurs propriétaires, au fond des appartements, à tirer tranquillement au pistolet dans leur bocal ». L'auteur précisait alors : « les poissons rouges n'étaient pas fous au point de tirer au pistolet droit devant eux, dans leur bocal. Ils ne tenaient pas à le casser. Ils tiraient en l'air, évidemment ». De la sorte des morceaux de plâtre se décrochaient régulièrement des plafonds troués et tombaient au plus profond des bocaux de sorte que ceux-ci s'emplissaient de débris, de gravats, et que les poissons ivres de rage mouraient ainsi, la bouche ouverte. D'ailleurs, tirant en l'air, il valait mieux pas trop se pencher, et comme ils dégommaient les mains de ceux qui les nourrissaient, quand ils ne mouraient pas écrasés par les débris qui tombaient du plafond, ils devenaient si maigres qu'ils n'avaient rapidement même plus la force de tirer. Voilà ce que lisait Fous-le-paquet.

Le petit Pois avait encore pour ami l'Oiseau-qui-s'envole, et qui ramène les rêves qui ont fichu le camp. L'Oiseau-qui-s'envole n'eut aucun mal à rapporter un rêve qui ressemblait à un chapeau - à moins que ce ne fût un chapeau qui ressemblait à un rêve (personne n'aurait pu faire la différence) - destiné à l'Ogre qui, ainsi chapeauté, se prenait pour le premier des parvenus. Mais dès que

celui-ci saluait ôtant son chapeau il retrouvait sa nature première, pleine d'irascibilité et de suffisance. Aussi valait-il mieux qu'il ne saluât personne et qu'il allât vivre dans le désert de son esprit.

Le petit Pois lecteur avait pour camarade une grenouille, mais pas n'importe laquelle : c'était une grenouille qui ne voulait pas sauter. Ce qui évitait, lorsque Narcisse venait contempler sa propre image dans le miroir des eaux usées, qu'il se reçut un batracien en pleine poire. Non que cette grenouille eut une foulure, ou une quelconque infirmité, mais elle ne le désirait point. Elle ne désirait simplement pas sauter de joie, car elle avait la conviction qu'aucun prince charmant ne viendrait jamais l'embrasser, et qu'elle ne se transformerait jamais pour épouser je ne sais quel bellâtre duquel les grenouilles rêvent tout le jour. En fait, elle ne croyait pas au Prince charmant. Faut pas rêver. Fous-le-paquet en était mari d'autant plus que Grenouille s'en montrait affectée. Il se disait que si sa camarade ne sautait pas, jamais elle ne pourrait avancer dans la vie. Aussi quand le gros bœuf vint s'abreuver à l'étang, Fous-le-paquet lui flanqua un tel coup de pied que la Grenouille fut envoyée à la face du taureau qui fatalement l'embrassa. Ainsi, la Grenouille-qui-ne-voulait-pas-sauter fut transformée en bœuf, et La Fontaine n'eut qu'à se rhabiller :

Un bœuf vit une grenouille
Qui lui sembla de fine taille :
Elle était mince aussi qu'une nouille.
Envieux, il fait maigre, et son régime
travail

Pour égaler l'animal en minceur
Disant : Regardez bien, ma sœur,
Est-ce assez de kilos perdus ; n'y
suis-je point encore ?

-Nenni - N'y voit-on point mes os ? -
Point du tout. - Et là ?

-Vous n'en approchez point. Le gros
herbivore

Maigrit si bien qu'il creva
Il n'y eut pas même de quoi nourrir
les asticots - oh.

Déplorable fable en vérité, mais le monde n'est-il pas analogue : s'en allant en peau de chagrin, vers l' inanition et les anorexies de toutes sortes ?

À mon réveil, en sueur, je contemp-
plais mes draps éparpillés sur le sol
comme la dépouille de mes rêves :
c'était là, fis-je, un peu du flottant de
la harpe du roi David poursuivant
pour les achever les divagations du
roi fou.

Jean-Baptiste Kiya

Organisation mondiale de la Santé

La moitié de la population mondiale n'a pas accès aux services sanitaires essentiels

Au moins la moitié de la population mondiale n'a pas accès aux services sanitaires et près de 100 millions de personnes sont poussées dans l'extrême pauvreté chaque année à cause des frais de santé qu'elles ont à payer, selon une quête menée par les Nations unies.

« Il est complètement inacceptable que la moitié de la population mondiale manque de couverture pour les services sanitaires les plus essentiels », a affirmé Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS), lors d'un communiqué de presse.

« Il y a une solution : la couverture maladie universelle permet à chacun de bénéficier des services sanitaires dont il a besoin, au moment et à l'endroit où il a en besoin, sans avoir des difficultés financières », a ajouté M. Tedros.

Extrême pauvreté

Selon l'enquête, « citant la Couverture maladie universelle : selon un rapport global de surveillance de 2017 : codirigé par la Banque mondiale et l'Oms, indique que 800 millions de personnes dépensent au moins 10 % de leur budget familial sur des frais sanitaires pour eux-mêmes, un enfant malade ou un autre membre de la famille ». Pour presque 100 millions de personnes, ces frais sont assez élevés

pour les pousser dans l'extrême pauvreté, les obligeant ainsi à survivre avec juste 1,90 dollar américain ou moins par jour', note le rapport. « Le rapport indique clairement que si nous sommes sérieux - non seulement pour améliorer les résultats sanitaires, mais aussi pour mettre fin à la pauvreté - nous devons immédiatement augmenter nos efforts sur la couverture maladie universelle », a affirmé le président du groupe de la Banque mondiale, Jim Yong Kim.

Graves problèmes dans notre région

Il y a de grandes lacunes quant à l'accès des services en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Dans d'autres régions, des soins sanitaires de base tels que le planning familial et la vaccination des enfants deviennent de plus en plus accessibles, mais le manque de protection financière les rend difficiles à payer pour les familles. Même dans des régions plus aisées telles que l'Asie de l'Est, l'Amérique Latine et l'Europe, de plus en plus de personnes dépensent au moins 10 pour

cent de leur budget familial pour des frais sanitaires.

Le rapport indique que l'inégalité dans les services sanitaires sont visibles, non seulement entre, mais aussi à l'intérieur des pays : la moyenne nationale peut cacher de faibles niveaux de couverture de service sanitaire parmi les groupes de la population défavorisés. Dans les pays à faibles et moyens revenus, seulement 17 pour cent des mères et des enfants parmi les cinquièmes des ménages les plus pauvres ont pu bénéficier au moins de six des sept interventions sanitaires maternelles et infantiles de base, alors que 74 pour cent des cinquièmes des ménages les plus aisés ont pu en bénéficier.

Le rapport est un point important de discussion au forum de la Couverture maladie universelle de 2017, qui se déroule actuellement à Tokyo, au Japon. En dehors de M. Kim et M. Tedros, il y a parmi les participants des chefs d'État venant de plus de 30 pays.

In kozman pou la rout

« La pa kan ou la fain k'i fo mète manzé o fé. »

Mi sort di kozman la, mé a pène mi sort di sa, ala ké moin lé a d'mandé si moin nana rézon san pour san. Lé vré, kan ou i fé kékshoz normalman ou nana in manyèr pou fé é si ou i fé pa konm lo mod'anploi i di, ou lé riskab pa ariv o bout. Alé mont in mèb ikéa san respèk l'ord dé shoz, moin lé sir ou va trouv pyès an plis, vis an plis, goujon ousa k'na poin. I paré sé l'ordinatèr i di koman i fé. Donk obéi la mashine ! Ziska la na poin d'problèm mé mi souvien dann tan lontan moin té apré zoué la pongn avèk lo matématik é in zour moin la bit dsi in métod : sipozon lo problèm rézoli. Pa pou pi anparlé, mé pou trouv son solisyon. Donk, sa i vé dir, komans par la finisyon pou ariv lo komansman. Mi lèss azot réflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

Avan mète dofé, komans par réfléshi dsi lo moiysin ou nana pou tinn ali

Moin na konm dan l'idé, nou rényoné, nou nan in vré problèm avèk bann zanimo, kisoï bann zanimo la mèr, bann zanimo la tèr, bann zanimo dann l'èr, kisoï mèm zanimo rant zanimo. Kan mi di sa mi parl problèm domoun avèk rokin, mi parl bann shien koman i atak bann zanimo d'èlvaj, mi parl bann shien zapa ppou pèsh rokin.

Dopi dé troi zour i parl bann sakrifis zanimo é ala ké sé nout bann konpatriyot tamoul lé vizé so kou isi. Ala k'in pé la mète in pétisyon an lign pou domann défann bann sakrifis zanimo mé éspésyalman dann bann sérémoni tamoul...

Moin sré tanté d'dir in n'afèr konmsa lé vyé konm lo mond. Antansyon mi vé pa anparl bann sakrifis imin : pou sak i koné lo drame Iphigénie sa la pa in sogré pou zot, pou sak i souvien dann l'ansien téstaman koman Abraham la mank koup lo kou son garson. Rozman, Bondyé la ranplas Isaac par in mouton é sé konmsa la sov garson Abraham.

Pou arvir dsi lo pétisyon pou arète bann sakrifis dovan la shapèl sansa otour lo karé d'fé, i paré nana ziska sinkant mil pèrsone la sign pétisyon la. Mi koné pa konbien noré sign in pétisyon pou tyé bann rokin. Mi koné pa ankor konbien noré sign pou anpèsh tyé kok épi bèf. Mi koné pa ozis konbien d'moun noré sign in pétisyon pou k'i tyé bann shien divagan, sak i atak bann zanimo dann park demoun.

Zot va dir amoin mi mélanj in pé tout é i pé donn azot rézon pars lo késtyon pozé i konsèrn la soufrans bann z'animo, lo patrimoine rényoné épi la pratik bann rolijyon. Donk ni pé dir sa séin bann késtyon inportan é sa i règ pa dann in pétisyon é mèm pa par in désizyonn d'préfé. An touléka, sak moin lé sir, sé si ou mète dofé kékpar, i fo komans par réfléshi koman tinn ali.

Justin